



SAINT EUSTACHE LA FORET

JUILLET 2018

FLASH INFO n°12

St Eustache la Foret, le 20 juillet 2018

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sûrement, il y a quelques semaines un incident géologique mineur s'est produit dans le jardin d'un des pavillons du lotissement « La Hêtraie ». Cet incident sans gravité a amené Logeo Seine Estuaire à faire intervenir une entreprise spécialisée afin d'en déterminer les causes. La société For & Tec a effectué des sondages profonds. Les premiers résultats des investigations dont nous avons connaissance indiquent la présence d'une marnière, localisée et ne présentant pas de danger imminent pour les biens ou les personnes. La mairie de Saint-Eustache, informée par Logeo Seine Estuaire, a saisi les services de l'État et de Caux Seine Agglo afin d'obtenir une préconisation officielle et experte sur la conduite à adopter. Sans attendre le résultat de cette démarche, Logeo Seine Estuaire et la Mairie de Saint Eustache ont par précaution fait le choix de demander à quatre des familles habitant le lotissement de quitter provisoirement leurs domiciles.

Un puits d'accès va être réalisé pour rejoindre la galerie qui se situe entre 25 et 27 mètres de profondeur. Ensuite une exploration de la galerie sera faite par un expert qui déterminera le volume à combler avec du béton afin que les familles réintègrent leur logement.

Je tiens à dénoncer les bruits que font courir certaines personnes sur l'existence connue d'une marnière sur ce terrain. En mairie, nous n'avons aucune déclaration pouvant étayer ces bruits.

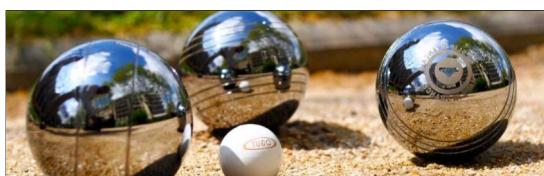
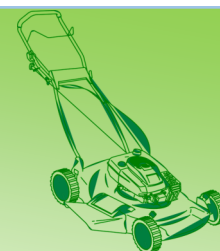
Hubert Lecarpentier

Horaire de tontes de pelouses et utilisation de matériel à moteur

Les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14 h à 20 h

Les samedis de 9 h à 12 h et de 14h30 à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



TERRAIN DE PETANQUE RUE DU STADE

Pour le bien être de tous :

L'accès au terrain de pétanque est interdit avant 10 h et après 20 h.

Arrêté municipal du 25 juin 2018

RAPPEL : Maitriser votre vitesse en voiture sur les voies communales. Pensez à vos enfants Merci.

DATE A RETENIR

2 septembre	Vide maison—Coup de cœur
14 octobre	Concours de dominos— Club des Bons Vivants salle polyvalente
11 novembre	11h 30 Commémoration au monument aux morts
8 Décembre	Téléthon - Repas à la salle polyvalente
9 Décembre	Téléthon - Théâtre salle polyvalente IPNS

Le Coup de Cœur
208 La Mare Carelle
76210 SAINT EUSTACHE LA FORET
Email : jean.bottin@wanadoo.fr
Tel 06 07 58 85 30

SAINT EUSTACHE LA FORET
DIMANCHE 2 SEPTEMBRE 2018

Vide maison et Vide grenier dans tout le village

Restauration, buvette, parking, dans plusieurs quartiers

Vente de vêtements, chaussures, jouets, outillage, matériel de bricolage de jardinage, articles de puériculture, disques, collections diverses... tout ce qui encombre vos garages, greniers et peut encore servir

A cette occasion la Ressourcerie sera ouverte

10 euros l'emplacement devant votre porte (comprenant l'organisation, la publicité, le fléchage...)

Bulletin d'inscription disponible et à déposer en Mairie

Contact : Jean BOTTIN 06 07 58 85 30

Ou Robert GABRIEL 06 28 83 37 51

.....
ATTESTATION – BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE MAISON
Dimanche 2 septembre 2018 à SAINT EUTACHE LA FORET

Je soussigné Nom.....Prénom.....

Né(e) le/...../.....à.....Départ.....

Adresse

CPVille.....

Tél.....Mail.....

Pièce d'identité : CNI, PC Passeport N°.....

Délivrée le.....Préfecture de.....

N° immatriculation de mon véhicule..... RC N.....

Liste des objets à vendre : vaisselle, jouets, vêtements, livres, disques, bibelots, outillage (entourer la mentions) autres.....

Inscription 10 €

Entrée gratuite

Déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçants

Ne vendre que des objets personnel et usagé (Article L310-3 du code de commerce)

Non-participation à d'autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal)

La vente est ouverte de 7 h à 18 h 30

Les exposants s'engagent à ne pas vendre d'armes, de produits alimentaire.

Chaque exposant est tenu de s'installer exclusivement sur l'emplacement qui lui a été attribué

Le montage d'abris sous toile est autorisé et laissé à l'initiative des exposants

Les exposants sont priés de ne laisser sur le terrain aucun détritrus. En particulier les bouteilles de verre devront être jetées dans les conteneurs prévus à cet effet.

Par ailleurs les exposants s'engagent à ne pas abandonner sur place des articles invendus

Le respect de ces dispositions par chacun facilitera le bon déroulement de la journée. Nous comptons sur votre collaboration et d'avance vous en remercions.

ATTENTION

Si vous acheter des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrer **Clandestinement à l'activité de brocanteur.**

Fait àLe

Lu et approuvé
Signature

Règlement de € pour un emplacement demètres en chèques ou espèces

Attestation devant être remise à COUP DE CŒUR qui la joindra au registre pour remise au Maire